



New York, le 07/11/2018

**CONSEIL CONSULAIRE
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE (CCPAS)
3^{ème} CATEGORIE AIDEE CFE
DE NEW YORK**

Procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2018

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 31 octobre 2018 dans les locaux du Consulat général sous la présidence de Mme Anne-Claire LEGENDRE, Consule générale.

Participants :

Membres de droit :

- Mme LEGENDRE Anne-Claire, Consule générale - Présidente
- Mme MICHEL Annie, Conseillère consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, conseiller consulaire
- M. ORTOLI Richard, conseiller consulaire
- M. DUCOURNEAU Julien, conseiller consulaire
- M. PAGNI Patrick, conseiller consulaire

Experts :

- M. BAYER Eric, Consul général adjoint
- Mme DUCAP Pamela, Chargée des affaires sociales
- Dr EPELBAUM Sylvie, Présidente d'un organisme local d'entraide et de solidarité (Entraide Française)
- Mme GILOPPE Sophie, Chargée des affaires sociales
- M. RAPAPORT Franck, Président de l'ADFE – Français du Monde
- Mme RINGOT Hélène, Vice-consule, chef du service social

Absentes :

- Dr MOULIN Nicole, médecin conseil, excusée
- Mme GREIN Christel, Présidente de l'association de Français Accueil New York, excusée

La Présidente ouvre la séance à 11h00 et énonce l'ordre du jour.

Après avoir souligné le caractère confidentiel des débats, **la Présidente** rappelle aux membres que le taux de base a été abaissé par le Département pour l'année 2018 à 789 €, en deçà du taux 2017 (840 €) et bien en deçà des 870 € demandés lors de la dernière réunion du CCPAS en novembre 2017. Cette forte diminution a été expliquée par un taux de change favorable aux allocataires.

- **RAPPELS CONCERNANT LES ALLOCATIONS SERVIES PAR LE CCPAS**

La Présidente rappelle le cadre d'intervention du CCPAS et les différents types d'allocations versées, les membres du conseil se voient remettre un document synthétique présentant les différentes allocations, ainsi que leurs critères d'éligibilité.

- **BILAN DE L'ANNEE 2018**

La Présidente fait le bilan des aides accordées par le CCPAS de New York au 30/09/2018:

Après avoir rappelé le budget global alloué au CCPAS en 2018 (242 079 €), elle informe les membres que les aides versées entre le 1er janvier et le 30 septembre s'élèvent à 171 013 € d'allocations mensuelles et 2440 € de secours occasionnels et aides exceptionnelles. Le reliquat des crédits d'aide sociale devrait s'élever au 31 décembre 2018 à 8 222,70 €.

Détail de la consommation au 30/09/2018 :

- Allocations de Solidarité : 8, pour un total de 29 013 € ;
- Allocations à durée déterminée : 1 pour un montant mensuel de 670,65 €
- Aide à l'enfance en détresse, SMSE (Secours Mensuels Spécifiques Enfants) : 1, pour la somme de 2 100 €
- Secours occasionnels et Aides Exceptionnelles: 2 240 € consommés à ce jour sur une enveloppe de 1500 € abondée par une légère sous-consommation du budget prévu pour d'autres aides ;
- Allocations et Aides pour handicap : 45 (15 adultes pour 60 768 € et 30 enfants pour 79 133 €)

Aucune aide financière aux résidents non inscrits de la circonscription n'a été demandée au cours de l'année. Le service social assure une visite consulaire annuelle aux détenus de longue durée et leur fournit une assistance morale et administrative.

- **PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2019 :**

Revalorisation du taux de base

Le ministère a alloué pour l'exercice 2018 un taux de base de 789 €, soit une diminution de 51 € par rapport au taux de l'année 2017 (840 €).

La Présidente propose de solliciter une revalorisation du taux de base à 840 € pour 2019 afin de revenir au taux de 2017 et de rattraper le taux de San Francisco. Le Poste rappelle que le taux demeure en deçà de l'évaluation des besoins pour une personne âgée seule effectuée par le service économique de Washington au niveau national. La présidente souligne que le coût de la vie à New York est par ailleurs nettement supérieur à la moyenne américaine, et comparable à celui observé à San Francisco.

Le poste précise qu'une revalorisation de l'allocation enfant handicapé est peu réaliste et ne transmettra pas de demande en ce sens.

Ces propositions sont approuvées par les membres du conseil.

Etude des cas individuels

1) Allocations de solidarité

La Présidente expose les demandes de renouvellement de 7 allocations de solidarité.

Un allocataire ne sera plus éligible à cette aide en 2019 du fait de la hausse de ses ressources, désormais supérieures au taux de base.

Les 6 autres demandes de renouvellement sont proposées pour accord.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

2) Allocations adulte handicapé

La Présidente présente les demandes de 19 allocataires, dont 15 renouvellements et quatre passages d'une allocation enfant à l'allocation adulte.

Les 2 allocataires franco-américains sont en attente d'un retour sur un bénéfice éventuel d'aides sociales américaines, les allocations sont budgétées dans leur totalité, avec ajustement à la baisse possible en cours d'année.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

3) Allocations enfant handicapé

La Présidente présente les propositions d'attribution 2019 concernant 27 allocataires, dont 2 nouveaux bénéficiaires.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

4) Allocations à Durée Déterminée

Mme LEGENDRE indique qu'aucune demande d'Allocation à Durée Déterminée n'a été déposée auprès du service social.

5) Secours Mensuel Spécifique Enfant

La Présidente informe les membres du conseil qu'aucune demande n'a été présentée pour l'année 2019 et que le secours accordé à un enfant en 2018 ne pourra pas être reconduit, en raison d'une hausse des ressources de la famille.

6) Aides ponctuelles (secours occasionnel/aides exceptionnelles)

La Présidente propose de reconduire le même montant d'aides que les deux dernières années, à savoir 1 500 €, pour l'exercice 2019.

• **CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER – 3^{ème} CATEGORIE AIDEE**

La Présidente rappelle que cette aide, dont les modalités sont fixées par l'article 19 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, vise à favoriser l'accès à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE, pour les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale (soit 19 866 € annuels).

Elle présente une demande reçue : un renouvellement. Remplissant les conditions d'attribution, la demande est proposée pour accord.

Cette attribution est validée par les membres du conseil.

• **BILAN DE L'ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE**

La Consule générale rappelle que l'association, dont l'action est complémentaire à celle du service social du Consulat, joue un rôle essentiel pour nos compatriotes en difficulté. L'Entraide bénéficiant d'une trésorerie importante par rapport à d'autres associations dans le monde, la subvention versée en 2018 a été limitée à 500 €. La Consule générale rappelle son soutien à l'association, et invite sa présidente à présenter son bilan provisoire pour l'année 2018.

Dr EPELBAUM indique que l'Entraide Française a apporté son soutien depuis le début de l'année à :

- 65 bénéficiaires d'aides exceptionnelles dont 4 en cours (\$ 18 388) ;
- 43 enfants (\$ 21 500) ;
- 20 personnes âgées (\$ 2 500 sachant que les aides sont principalement attribuées en fin d'année) ;
- 5 jeunes talents (\$ 4 500) ;
- 5 recherches d'emploi dont 3 demandeurs placés ;
- 2 détenus (\$ 300)
- 5 familles sortant de centres pour sans-abris.

Les dépenses globales s'élèvent ainsi depuis le début de l'année à \$ 46 888, pour une prévision de \$ 70 188 au 31/12/2018, avec une estimation d'un total de 140 bénéficiaires.

Rappelant les montants dépensés les années précédentes à la même période (20 000\$ en 2014, 23 000\$ en 2015, 30 000\$ en 2016, 36 000\$ en 2017), elle souligne la montée en puissance des actions de l'association, et la nette hausse des aides accordées pour répondre à une demande croissante.

La Présidente rappelle que l'action de l'Entraide est **complémentaire** à celle du Consulat, et apporte un soutien à des **publics fragiles non éligibles aux aides financières du CCPAS** : familles monoparentales à faibles revenus, personnes valides en âge actif faisant face à un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, décès de proches, endettement...). Elle joue aussi un rôle important de relais et apporte un soutien essentiel à nos compatriotes faisant face à des situations d'urgence entre la clôture de gestion annuelle du CCPAS et la première délégation de crédits de l'année suivante.

La Présidente de l'association rappelle l'organisation le 16 novembre au Consulat du gala de l'association, qui constitue une source de recettes importante pour l'organisme. L'association, composée uniquement de bénévoles, fait preuve d'un **grand dynamisme dans sa recherche de fonds**.

Il est enfin rappelé que l'Entraide est en **échange très régulier avec le service social du poste**, et que les deux entités travaillent en partenariat et en dialogue constant.

L'Entraide rappelle que la demande est en hausse constante, et que le soutien financier du ministère constitue un argument et une garantie de crédibilité pour les recherches de mécénat entreprises par l'association.

La Présidente de l'Entraide française sollicite ainsi, en accord avec le Poste, une subvention du ministère pour l'exercice 2019 d'un montant de **3 000 €**.

Les membres jugent que l'association remplit les critères fixés par le Département en termes de complémentarité, de dialogue avec le Consulat et de dynamisme dans ses recherches de recettes, et émettent un avis positif sur la demande de subvention envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h30.